Quelques questions en suspens sur les HLM parisiens

16/01/2008 à 17h36

Depuis l'emballement médiatique de l'affaire Bolufer, la question brûlante des HLM parisiens est repassée au second plan. C'est dommage car des questions essentielles demeurent sans réponse…

Lorsqu'on évoque les remous provoqués par le scanddale Bolufer (ce dircab de Christine Boutin royalement logé pour pas cher dans un immeuble de la Régie immobilière de la Ville de Paris), la municipalité parisienne botte en touche en déclarant qu'il s'agit d'une "queue de comète" des dérives de l'ère Chirac-Tibéri.

C'est un peu léger comme ligne de défense pour des gens qui sont aux responsabilités depuis sept ans maintenant et qui ont claironné très fort qu'ils avaient mis un terme aux pratiques critiquables d'antan…

Le cas Amara

On aimerait en effet connaître les arguments de la mairie justifiant certaines procédures d'attribution récentes. Celle dont a bénéficié Fadela Amara, par exemple. Car c'est en 2004 que la présidente de *Ni Putes Ni Soumises* s'est vu remettre les clés d'un appartement de 55 m2 dans le 13ème arrondissement contre un loyer très modéré (500 euros). Outre le prix, on peut en effet être surpris par la nature de l'appartement proposé (un 3-pièces pour une personne seule) ainsi que par la rapidité de la procédure : fraîchement débarquée de Clermont-Ferrand -où elle siège toujours au Conseil municipal-, Fadela Amara a été logée en quelques semaines alors que le délai moyen d'attente sur les listes de

demandeurs de HLM est d'environ six ans. De même, l'association *Ni Putes Ni Soumises* a été relogée par l'OPAC grâce à la municipalité actuelle peu après avoir été condamnée par le tribunal pour non-paiement de loyers à l'association culturelle de gauche qui lui sous-louait un étage alors que la médiatique association engrangeait des subventions mirobolantes venant de toutes parts.

D'autres noms sont sortis dans la presse (voir notamment un article de *Valeurs Actuelles* paru en 2005 et qu'on peut toujours lire sur le blog de Roger Karoutchi), permettant au citoyen de se poser des questions quant à la réalité de la moralisation des procédures d'attribution et de l'égalité de traitement appliquée aux demandeurs.

suite